COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Réunion du 20 avril 2022 - PV N°32

PRESENTS : Mme COMBEAU Anne-Marie - MM. RAIGNIER Christian (Président) - COMBEAU Jean Jacques - DOUGNAC Daniel
EXCUSES : MM. PLU Dominique - BRIDIER Damien

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV. 2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 15, 16, 17 ET 18.04.2022

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE
DEPARTEMENTAL 1
50109.2-BASSIMILHACOIS-CHANCELADE
COUPE DU DISTRICT
54719.1-THIVIERS/ND DGNE2-COC CHAMIERS2
54722.1-SARLAT MARCILLAC 2-PRIGONRIEUX 2

STATUTS ET REGLEMENTS
DEPARTEMENTAL 1
50109.2-BASSIMILHACOIS-CHANCELADE
COUPE DE DISTRICT
54721.1-COTEAUX PECHARMANT 2-SARLAT M 3
54722.1-SARLAT M 2-PRIGONRIEUX
54719.1—THIVIERS/ND DGNE-COC CHAMIERS2

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE
DEPARTEMENTAL 1
50109.2-BASSIMILHACOIS-CHANCELADE MARSAC

FEUILLES DE MATCHS INCOMPLETES OU NON CONFORMES
CRITERUIM SENIORS A 8
53739.1-ST GERMAIN CHANTERAC2-CELLES /TOCANES
53763.1-ST LEON /VEZERE 2/ PAYS FENELON 3

FORFAIT D'UNE JOURNEE
Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'un point au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de le LFNA. Ces clubs seront débités d'une amende de 30 €
CHALLENGE DES EXEMPTS
N°53649.1 BRANTOME 2

FORFAIT GENERAL

L'équipe d'ATUR qui disputait le championnatU11-U13 FEMININES A 8 est déclarée forfait général suite à 3 forfaits. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 33 €

CONTROLE DES LICENCIES SUSPENDUS

COUPE DU DISTRICT

Match N°54719.1 THIVIERS ND DGNE 2 - COC CHAMIERS 2

1 joueur du club de COC CHAMIERS a participé à la rencontre de l'équipe 2 du 17/04/2022 alors qu'il était suspendu. La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de COC CHAMIERS 2 sur le score de 3 buts à 0 et inflige une amende de 60 €au club de et transmet le dossier à la commission de discipline.